



Travail de nuit obligations

Par Tho577

Bonjour,

Mon employeur (une SSII à Paris) me propose de travailler la nuit de 23h00 à 6h00 une seule fois pas semaine pour un client (demande du client) et je voudrais savoir mon droit si je refuse ?et comment je pourrai refuser ? Je suis cadre forfait heure je suis sous un contrat CDI convention Syntec

Merci de vos réponses